

Informations importantes

En complétant la « fiche d'auto-évaluation », vous allez savoir si vous devez retirer un dossier de demande auprès du secrétariat de l'établissement scolaire où est scolarisé votre enfant.

Quand déposer ma demande ?

Vous devez la déposer auprès de l'établissement scolaire où est actuellement scolarisé votre enfant avant le 23 mars 2012. Après ce délai et jusqu'à la fin mai 2012, vous pouvez toujours la déposer mais celle-ci ne sera pas étudiée en priorité.

Je ne connais pas encore l'orientation de mon enfant !

Vous ne devez surtout pas attendre la décision d'orientation de votre enfant pour déposer une demande de bourse de lycée car après il sera trop tard !

Pièces à joindre à ma demande !

- La copie de l'avis d'impôt 2011 (sur les revenus de l'année 2010),
- Une attestation de prestation de la CAF indiquant les personnes à charge de votre foyer,
- Autres justificatifs en fonction de votre situation familiale et/ou financière.

Comment votre demande est-elle étudiée ?

Avec les documents que vous allez joindre à votre dossier, le service académique des bourses (SAB) de l'inspection académique de l'Eure va étudier votre demande. Si votre dossier est incomplet ou nécessite la demande de pièces, les informations manquantes vous seront demandées par l'établissement scolaire. **Sans réponse de votre part, votre demande sera refusée.**

La décision sera prise quand ?

Au cours du mois de juin 2012, vous allez obligatoirement recevoir une décision concernant votre demande. Si vous ne recevez aucune information, vous devez prendre contact avec votre établissement scolaire.

Pour en savoir plus

⇒ Consulter les sites internet suivant : <http://www.education.gouv.fr> ou <http://www.ia27.ac-rouen.fr>

⇒ Contacter votre établissement scolaire

Que voulez-vous faire maintenant ?



Volet à renvoyer complété à l'établissement scolaire où est scolarisé votre enfant

Nom de votre enfant :

Prénom :

Classe :

Je ne souhaite pas déposer une demande de bourse de lycée

Etes-vous certain de votre choix ? N'hésitez pas à demander conseil auprès de l'établissement scolaire

Je veux déposer une demande de bourse de lycée

Un dossier de demande de bourse de lycée à compléter vous sera adressé par l'établissement scolaire

Je dépose une demande de bourse de lycée

La demande de bourse de lycée doit être jointe à ce volet.

Nom et prénom du représentant légal, date et signature